



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON
C.C.A.S

République Française

DELIBERATION

L'An Deux Mille Dix-neuf et le trois du mois d'avril, se sont réunis en Mairie de La Roque d'Anthéron, les Membres Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sur convocation de son Président. Etaient présentes ou avaient donné pouvoir, tous les membres à l'exception de Madame CHRISTOPHE, Messieurs ESTEVE et FUMAT.

N° 10/19 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OUSTAOU

Rapporteur : Jean Pierre SERRUS

Exposé à l'assemblée les conditions de préparation du Budget Primitif 2019 de La Résidence Autonomie de l'Oustaou.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des suffrages exprimés et 2 abstentions (Madame NAVIO et Monsieur HANNON),

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	600 703.55	600 703.55
Investissement	212 347.70	212 347.70
TOTAL	813 051.25	813 051.25

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



P/O Le Président :

Jean-Pierre SERRUS

GAILLARDY
Vice-Président
Hannon